

CHALLENGE FAIR PLAY 2025/2026

PENALITES FAIR PLAY AU 04 11 2025

- Vous trouverez ci-dessous et à titre informatif, la liste des pénalités Challenge Fair Play championnat football compétitions seniors – U18G – U15G pour la saison 2025/2026, état au 04 11 2025.

**Sous réserve dossiers en instance.*

SENIORS :

• Départemental 1 :

ARC GRAY : 4 pénalités
AUTREY : 9 pénalités
LARIANS 2 : 7 pénalités
MARNAY 2 : 1 pénalité
PAYS LUXEUIL : 8 pénalités
PERROUSE 2 : 1 pénalité
RC SAONOIS : 6 pénalités
VALLEE BREUCHIN : 3 pénalités
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE : 1 pénalité

• Départemental 2 :

Groupe A :

COLOMBE : 2 pénalités
CONFLANS : 6 pénalités
FC 2 VELLS : 5 pénalités
LA GOURGEONNE : 2 pénalités
MONTs GY : 1 pénalité
NOIDANS VESOUL 3 : 12 pénalités
PERROUSE 3 : 1 pénalité
RC SAONOIS 2 : 1 pénalité
SOING : 3 pénalités
ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 2 : 4 pénalités

Groupe B :

FOUGEROLLES : 2 pénalités
VAIVRE FROTEY MONTIGNY : 2 pénalités
HAUTE VALLEE OGNON : 9 pénalités
JASNEY : 3 pénalités
LURE JS 2 : 2 pénalités
MAGNY VERNOIS : 8 pénalités
MELISEY/ST BARTHELEMY 2 : 1 pénalité
PAYS MINIER 2 : 1 pénalité
RIOZ FC 3 : 1 pénalité
VAL DE SAONE : 4 pénalités
VILLERSEXEL/ESPRELS : 4 pénalités

• Départemental 3 : phase I automne 2025

Groupe A :

ARC GRAY 2 : 1 pénalité
FC LA ROMAINE : 1 pénalité
FC 2 VELLS 2 : 2 pénalités
MARNAY 3 : 1 pénalité
MEMBREY : 2 pénalités
RIGNY : 1 pénalité

Groupe B :

COLOMBE 2 : 1 pénalité
LARIANS 3 : 1 pénalité
PERROUSE 4 : 4 pénalités
RC SAONOIS 3 : 1 pénalité
VESOUL RC : 2 pénalités

Groupe C :

FONTAINE : 14 pénalités
FOUGEROLLES 2 : 5 pénalités
PAYS LUXEUIL 2 : 1 pénalité
VALLEE BREUCHIN 2 : 2 pénalités

Groupe D :

HERICOURT HAUTE LIZAINE 3 : 1 pénalité
LURE JS 3 : 3 pénalités
LURE SPORTING : 23 pénalités
NOIDANS VESOUL 4 : 1 pénalité
VILLERSEXEL/ESPRELS 2 : 2 pénalités

• Départemental 4 : phase I automne 2025

Groupe A :

FC 4 RIVIERES 3 : 1 pénalité
MEMBREY 2 : 1 pénalité
VAL DE SAONE 2 : 15 pénalités

Groupe B :

ESSERTENNE : 1 pénalité

Groupe C :

BREUREY : 2 pénalités
VESOUL AFM : 2 pénalités

Groupe D :

Néant

Groupe E :

BREUCHES : 5 pénalités
MAGNY VERNOIS 2 : 1 pénalité

U18G :

D1 :

FC 2 VELS : 2 pénalités
HERICOURT HAUTE LIZAIN 2 : 9 pénalités
NOIDANS VESOUL : 1 pénalité
PAYS MINIER : 1 pénalité
PERROUSE : 1 pénalité

D2 :

COLOMBE : 3 pénalités
ENTENTE HAUTE LIZAIN 2 /LURE JS 3 : 8 pénalités
ENTENTE ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT/PAYS LUXEUIL : 2 pénalités
GR 3 RIVIERES : 11 pénalités
GR JEUNES SAONOIS : 4 pénalités
GR VAL CERISE : 5 pénalités
JASNEY : 1 pénalité
LARIANS : 1 pénalité
MAGNY VERNOS : 2 pénalités
VAIVRE FROTEY MONTIGNY : 4 pénalités
VAL PESMES : 3 pénalités

U15G :

D1 :

ENTENTE PAYS LUXEUIL/ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT : 2 pénalités
NOIDANS VESOUL 2 : 1 pénalité
VESOUL FC 3 : 4 pénalités

D2 :

GR JEUNE SAONOIS : 3 pénalités
HERICOURT HAUTE LIZAIN : 1 pénalité
PERROUSE : 1 pénalité
VAL PESMES : 2 pénalités

D3 :

ENTENTE DAMPIERRE LINOTTE/COLOMBE 2 : 1 pénalité
JUSSEY : 1 pénalité

RAPPEL REGLEMENT : (validé par le Comité Directeur en date du 18 août 2025)

1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par une des commissions du district (Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements ou Commission d'appel) ou dont un joueur a reçu un carton blanc se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée (hors suspension pour cumul de 3 cartons jaunes).

Il prendra en compte les cartons blancs reçus par les joueurs de cette équipe.

Ce barème sera différent si le championnat se déroule sur la saison ou par phase de demi-saison.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliquée (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches : 1 pénalité par match (match automatique compris).

Suspension à temps : 3 pénalités par mois

Carton blanc : 1 pénalité par carton blanc

5 – Barème championnat organisé sur la saison :

Equipe totalisant :

- de 8 à 15 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 16 à 23 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 24 à 31 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 32 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 99 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 100 pénalités : moins 20 points au classement.

Barème championnat organisé par phase (automne / printemps) :

Equipe totalisant :

- de 4 à 7 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 8 à 11 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 12 à 15 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 16 à 20 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 21 à 25 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 26 à 35 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 36 à 49 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 50 pénalités : moins 20 points au classement.

Modifications majeures à retenir :

- Périmètre élargi aux U18G et U15G sur championnat à 11.
- Ajout de pénalité pour le joueur qui est exclu (carton rouge) suite à 2 avertissements (carton jaune) dans le même match.
- Prise en compte des cartons blancs dans les pénalités.

- Barème adapté au nombre de matchs de championnats à disputer :
 - Retrait de points par tranche de 8 pénalités si championnat organisé sur la saison complète
 - Retrait de points par tranche de 4 pénalités si championnat organisé en deux phases

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET